

**POUR INFORMATION****Colloques, séminaires, ateliers  
et réunions analogues approuvés <sup>1</sup>***Table des matières*

	<i>Page</i>
Partie I. Propositions approuvées en mars 2009 .....	1
Bureau de l'égalité entre hommes et femmes.....	1
I/1. Atelier sous-régional sur le partage des connaissances pour la création d'un réseau de points focaux sur le genre dans la région d'Amérique centrale....	1
Partie II. Propositions approuvées entre novembre 2008 et février 2009 .....	2
Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail .....	2
Normes du travail.....	2
II/1. Atelier interrégional sur l'avancement et les perspectives d'avenir du projet d'appui à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail .....	2
II/2. Atelier sous-régional en vue d'une ratification rapide et généralisée et d'une mise en œuvre effective de la convention du travail maritime, 2006 (CTM), dans les pays de la CEMAC .....	3
Secteur de l'emploi.....	4
Développement des compétences .....	4
II/3. Atelier régional et programme d'étude OIT/SKILLS-AP/Japon sur le développement des compétences sur le lieu de travail.....	4
Politique de l'emploi.....	5
II/4. Atelier interrégional de planification de la recherche sur le «microfinancement au service du travail décent».....	5
II/5. Réunion régionale pour faire face à la crise économique – politiques cohérentes en vue de la croissance, de l'emploi et du travail décent.....	6

<sup>1</sup> Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

II/6. Réunion régionale d'experts pour la préparation du premier Colloque africain sur le travail décent intitulé «Répondre ensemble aux implications de la crise financière et économique sur les populations africaines».....	7
Secteur de la protection sociale .....	8
VIH/sida .....	8
II/7. Atelier interrégional de formation des instructeurs à l'utilisation du matériel intitulé «Driving for Change: training toolkit on HIV/AIDS for the road transport sector» (matériel de formation concernant le VIH/sida dans le secteur du transport routier) .....	8
Secteur du dialogue social .....	9
Dialogue social .....	9
II/8. Réunion sous-régionale sur les enseignements tirés dans le domaine de la restructuration de la main-d'œuvre: procédé et mesures à mettre en place pour une restructuration socialement responsable .....	9
II/9. Réunion sous-régionale sur le dialogue entre les partenaires sociaux pour faire face à la crise: croissance, travail décent et stabilité .....	10
II/10. Séminaire de l'OIT sur les relations professionnelles dans la région de l'ANASE.....	11
II/11. Atelier sous-régional d'Afrique australe sur le dialogue social dans l'administration publique.....	11
Activités pour les employeurs .....	12
II/12. Atelier sous-régional pour le cône Sud de l'Amérique latine de formation à la gestion des organisations d'employeurs: la communication, un outil efficace pour les organisations d'employeurs.....	12
Activités pour les travailleurs.....	13
II/13. OIT/RENGO-JILAF: atelier régional de renforcement des capacités en matière de droits syndicaux et de normes du travail aux fins de l'amélioration de la productivité en Afrique .....	13
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés .....	15

## Partie I. Propositions approuvées en mars 2009

### Bureau de l'égalité entre hommes et femmes

#### ***I/1. Atelier sous-régional sur le partage des connaissances pour la création d'un réseau de points focaux sur le genre dans la région d'Amérique centrale***

Date proposée:	30 mars - 3 avril 2009
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Gouvernement du Royaume-Uni (21 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (21 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	7
b) Représentants des employeurs:	7
c) Représentants des travailleurs:	7
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) Former les points focaux sur le genre des organisations d'employeurs, les représentantes de comités des femmes des syndicats, ainsi que le personnel des bureaux chargés de la question du genre au sein des ministères du travail, en leur inculquant les rudiments dans ce domaine, et leur fournir des orientations sur l'intégration de ces questions dans leurs organisations respectives.</li> <li>ii) Permettre aux représentants des différents pays de se rencontrer et d'entamer des discussions sur la situation de leurs pays à cet égard.</li> <li>iii) Entamer un processus qui aboutira à la création de comités tripartites sur l'égalité entre hommes et femmes dans tous les pays.</li> </ul>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 103) sur la protection de la maternité (révisée), 1952; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000
Langue de travail:	Espagnol

## Partie II. Propositions approuvées entre novembre 2008 et février 2009

### Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail

#### Normes du travail

#### ***II/1. Atelier interrégional sur l'avancement et les perspectives d'avenir du projet d'appui à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail***

Date proposée:	23-26 février 2009
Lieu:	Ouagadougou, Burkina Faso
Financement:	Gouvernement de la France (160 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	17
b) Représentants des employeurs:	17
c) Représentants des travailleurs:	17
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) Présenter les activités du projet d'appui à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (PAMODEC).</li> <li>ii) Analyser les problèmes rencontrés, faire des propositions à cet égard et explorer les possibilités d'accroître l'efficacité.</li> </ul>
Observateurs:	Deux représentants du gouvernement de la France
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Français

**II/2. Atelier sous-régional en vue d'une ratification rapide et généralisée et d'une mise en œuvre effective de la convention du travail maritime, 2006 (CTM), dans les pays de la CEMAC<sup>2</sup>**

Date proposée:	30 mars - 2 avril 2009
Lieu:	Douala, Cameroun
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (82 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	12 (dont un représentant du ministère des Transports et un du ministère du Travail)
b) Représentants des employeurs:	6
c) Représentants des travailleurs:	6
Objectifs de l'atelier:	<p>i) Permettre aux participants de mieux comprendre la CTM et, à la lumière de la législation et de la pratique existantes dans les pays de la CEMAC, identifier les questions soulevées dans le cadre de la ratification et de la mise en œuvre de cette convention et examiner des solutions en la matière.</p> <p>ii) Examiner les possibilités de coopération régionale au sein de la CEMAC.</p> <p>iii) Donner un aperçu de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007.</p>
Expert invité:	Un spécialiste de la législation des pays de la CEMAC et du droit maritime
Observateurs:	Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) Fédération internationale des armateurs (ISF)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention du travail maritime, 2006 (CTM); convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003; convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007
Langue de travail:	Français

<sup>2</sup> Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

## Secteur de l'emploi

### Développement des compétences

#### **II/3. Atelier régional et programme d'étude OIT/SKILLS-AP/Japon sur le développement des compétences sur le lieu de travail**

Date proposée:	27 janvier - 6 février 2009
Lieu:	Chiba, Japon
Financement:	Gouvernement du Japon (97 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Chine, Indonésie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	6
b) Représentants des employeurs:	6
c) Représentants des travailleurs:	6
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"><li>i) Etudier comment les systèmes de développement des ressources humaines et l'apprentissage sur le lieu de travail favorisent la collaboration entre organisations ou industries du secteur privé.</li><li>ii) Examiner des stratégies en vue de renforcer les partenariats entre organisations du réseau régional de compétences.</li></ul>
Experts invités:	Un expert international  Un représentant de l'Agence coréenne pour le développement des ressources humaines (HRD Corée), invité à ses frais
Observateurs:	Groupe de travail sur le développement des ressources humaines de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC HRDWG)  Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)  Agence coréenne pour le développement des ressources humaines (HRD Corée)  Agence coréenne pour la coopération internationale (KOICA)  Agence nipponne pour la coopération internationale (JICA)  Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Anglais

## Politique de l'emploi

### **II/4. Atelier interrégional de planification de la recherche sur le «microfinancement au service du travail décent»**

Date proposée:	5-6 février 2009
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) (150 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Burkina Faso, Cambodge, Egypte, Honduras, Inde, Jordanie, Kazakhstan, Mali, Maroc, Nicaragua, Pakistan, Pérou, Philippines, Sénégal, Tadjikistan, Tunisie et Viet Nam
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	7
b) Représentants des employeurs:	7
c) Représentants des travailleurs:	7
d) Autres:	20 représentants d'institutions de microfinancement
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) Exposer les conclusions des enquêtes sur le travail décent effectuées auprès des clients en octobre et novembre 2008.</li> <li>ii) Transmettre des informations sur la notion de travail décent aux représentants des institutions de microfinancement.</li> <li>iii) Formuler des suggestions et des idées sur la façon d'améliorer le travail décent dans les institutions de microfinancement et dans les entités partenaires.</li> <li>iv) Structurer l'enquête de base pour mars 2009.</li> </ul>
Observateurs:	<p>Ministère du Travail, Allemagne</p> <p>Groupe consultatif d'assistance aux pauvres</p> <p>Coordonnateurs régionaux du groupe gouvernemental du Conseil d'administration</p>

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 117) sur la politique sociale (objectifs et normes de base), 1962; convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988; convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989; et recommandation (n° 48) sur les conditions de séjour des marins dans les ports, 1936; recommandation (n° 99) sur l'adaptation et la réadaptation professionnelles des invalides, 1955; recommandation (n° 110) sur les plantations, 1958; recommandation (n° 115) sur le logement des travailleurs, 1961

Langues de travail:

Anglais, espagnol et français

**II/5. Réunion régionale pour faire face à la crise économique – politiques cohérentes en vue de la croissance, de l'emploi et du travail décent**

Date proposée:

18-20 février 2009

Lieu:

Manille, Philippines

Financement:

Gouvernement de la Norvège (170 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Bangladesh, Cambodge, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, Thaïlande et Viet Nam

Composition:

- a) Représentants des gouvernements: 22 (dont un représentant du ministère des Finances/ de la Planification et un représentant du ministère du Travail)
- b) Représentants des employeurs: 11
- c) Représentants des travailleurs: 11
- Objectifs de la réunion:
- i) Examiner les conséquences de la crise financière et économique mondiale du point de vue de l'emploi et du point de vue social dans les pays en développement d'Asie.
  - ii) Echanger les connaissances relatives aux mesures récentes prises par les pays pour faire face à la crise et à l'évaluation préliminaire de ces mesures.
  - iii) Identifier les domaines prioritaires pour une aide de l'OIT à l'élaboration de politiques d'intervention nationale cohérentes.
  - iv) Elaborer un plan d'action pour des solutions régionales à la crise et étudier des mécanismes propres à renforcer la collaboration des organisations régionales et internationales en vue d'améliorer la mise en œuvre de ces solutions.



Experts invités:	<p>Vice-président de la Banque asiatique de développement (BAD) et autres fonctionnaires de la BAD</p> <p>Sous-secrétaire général des Nations Unies chargé du développement économique</p> <p>Hauts représentants de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et de la Confédération syndicale internationale (CSI)</p> <p>Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED</p> <p>Un représentant de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE)</p> <p>Un représentant de la Banque mondiale</p> <p>Des représentants de groupes de réflexions appartenant à des instituts universitaires</p>
Observateurs:	<p>Banque asiatique de développement</p> <p>Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique</p> <p>Association des nations de l'Asie du Sud-Est</p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</p> <p>Fonds monétaire international</p> <p>Gouvernements de l'Australie, de la Corée, du Japon et de Singapour</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	<p>Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976</p>
Langue de travail:	Anglais

**II/6. Réunion régionale d'experts pour la préparation du premier Colloque africain sur le travail décent intitulé «Répondre ensemble aux implications de la crise financière et économique sur les populations africaines»**

Date proposée:	26-27 février 2009
Lieu:	Addis-Abeba, Ethiopie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (95 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Egypte, Kenya, Mali, Nigéria, Sénégal et Tunisie

Composition:

- a) Représentants des gouvernements: 10 (Afrique du Sud (deux représentants), Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Egypte, Kenya (deux représentants), Nigéria et Tunisie)
- b) Représentants des employeurs: 5 (Cameroun, Egypte, Kenya, Mali et Nigéria)
- c) Représentants des travailleurs: 5 (Afrique du Sud, Algérie, Angola, Kenya et Sénégal)

Objectifs de la réunion:

- i) Consolider les préparations techniques en vue du premier Colloque africain sur le travail décent en examinant les répercussions de la crise en Afrique.
- ii) Examiner les projets de documents à présenter au colloque et apporter des éléments d'information pour la Réunion technique de haut niveau prévue à Genève le 23 mars 2009.

Observateurs:

Confédération panafricaine des employeurs (CPE)  
Organisation internationale des employeurs (OIE)  
Confédération syndicale internationale, Afrique (CSI-Afrique)  
Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA)  
Commission de l'Union africaine  
Commission économique pour l'Afrique (Nations Unies)

Langues de travail:

Anglais et français

## Secteur de la protection sociale

### VIH/sida

**II/7. Atelier interrégional de formation des instructeurs à l'utilisation du matériel intitulé «Driving for Change: training toolkit on HIV/AIDS for the road transport sector» (matériel de formation concernant le VIH/sida dans le secteur du transport routier)**

Date proposée:

1<sup>er</sup>-3 décembre 2008

Lieu:

Genève, Suisse

Financement:

Académie de l'Union internationale des transports routiers (10 000 dollars E.-U.) et  
Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) (10 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Bosnie-Herzégovine, Ghana, Inde, Kenya, Lituanie, Namibie, Nigéria, Royaume-Uni, Suède et Zimbabwe

Composition:	
a) Représentants des employeurs:	10
b) Représentants des travailleurs:	10
Objectif de l'atelier:	Renforcer la capacité des employeurs et des travailleurs du secteur du transport routier à dispenser une formation sur le VIH/sida propre à ce secteur
Expert invité:	Un instructeur/formateur
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 158) sur le licenciement, 1982; convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983
Langue de travail:	Anglais

## Secteur du dialogue social

### Dialogue social

#### **II/8. Réunion sous-régionale sur les enseignements tirés dans le domaine de la restructuration de la main-d'œuvre: procédé et mesures à mettre en place pour une restructuration socialement responsable**

Date proposée:	2-3 décembre 2008
Lieu:	Belgrade, Serbie
Financement:	Gouvernement de la République tchèque (38 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Croatie, Monténégro, Serbie, Slovaquie, Slovénie et République tchèque
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	8 (un de chaque pays et deux représentants locaux)
b) Représentants des employeurs:	8 (un de chaque pays et deux représentants locaux)
c) Représentants des travailleurs:	8 (un de chaque pays et deux représentants locaux)
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) Partager avec les partenaires sociaux les enseignements tirés de l'assistance fournie aux Chemins de fer de Serbie.</li> <li>ii) Partager des données d'expérience menées dans d'autres secteurs dans les pays de la région afin d'élargir la base de connaissances sur les expériences en matière de restructuration de la main-d'œuvre et le soutien fourni aux travailleurs ayant été licenciés.</li> </ul>

	iii) Formuler des orientations et des recommandations sur la restructuration de la main-d'œuvre et renforcer la capacité des partenaires sociaux à prendre une part active à la conception et la mise en œuvre de plans de réintégration des travailleurs licenciés.
Experts invités:	Trois représentants locaux de mandants de l'OIT (un représentant gouvernemental, un employeur et un travailleur)  Six représentants d'instituts universitaires
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981
Langues de travail:	Anglais et serbe

**II/9. Réunion sous-régionale sur le dialogue entre les partenaires sociaux pour faire face à la crise: croissance, travail décent et stabilité**

Date proposée:	24 février 2009
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (16 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Colombie, Guatemala, Honduras, Mexique et Pérou
Composition:	
a) Représentants des employeurs:	6
b) Représentants des travailleurs:	6
Objectifs de la réunion	i) Exposer les propositions formulées par le BIT pour lutter contre la crise financière et économique.  ii) Recueillir des données émanant des partenaires sociaux afin d'enrichir les propositions du BIT.
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT <sup>3</sup>
Langue de travail:	Espagnol

<sup>3</sup> Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; et convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973.

## **II/10. Séminaire de l'OIT sur les relations professionnelles dans la région de l'ANASE**

Date proposée:	26-27 février 2009
Lieu:	Bogor, Indonésie
Financement:	Gouvernement du Japon (73 227 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	10
b) Représentants des employeurs:	10
c) Représentants des travailleurs:	10
Objectifs du séminaire:	<p>i) Donner l'occasion aux Etats Membres de l'ANASE de débattre et d'échanger au sujet des pratiques en matière de relations professionnelles en vue de promouvoir l'intégration de l'ANASE.</p> <p>ii) Améliorer les relations professionnelles dans la région.</p>
Experts invités:	Deux experts
Observateurs:	Gouvernements de la Chine et de la République de Corée
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981
Langue de travail:	Anglais

## **II/11. Atelier sous-régional d'Afrique australe sur le dialogue social dans l'administration publique**

Date proposée:	2-4 mars 2009
Lieu:	Pretoria, Afrique du Sud
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (55 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	9
b) Représentants des travailleurs:	9

Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) Partager des données d'expérience et examiner les points forts et les points faibles du dialogue social dans les administrations publiques nationales.</li> <li>ii) Echanger des données d'expérience au niveau international concernant le dialogue social dans l'administration publique.</li> <li>iii) Concevoir et élaborer un plan d'action approuvé en vue d'améliorer le dialogue social dans l'administration publique des pays participants.</li> </ul>
Experts invités:	<p>Un représentant du Public Service Coordinating Bargaining Council of South Africa</p> <p>Un représentant d'une organisation d'employeurs régionale</p>
Observateurs:	<p>Internationale des services publics (ISP)</p> <p>Un représentant des employeurs au niveau local</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	<p>Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; recommandation (n° 98) sur les congés payés, 1954; recommandation (n° 143) concernant les représentants des travailleurs, 1971; recommandation (n° 159) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; recommandation (n° 163) sur la négociation collective, 1981</p>
Langue de travail:	Anglais

## Activités pour les employeurs

### ***II/12. Atelier sous-régional pour le cône Sud de l'Amérique latine de formation à la gestion des organisations d'employeurs: la communication, un outil efficace pour les organisations d'employeurs***

Date proposée:	25-27 mars 2009
Lieu:	Santiago, Chili
Financement:	Centre de Turin (8 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (27 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay
Composition:	
Représentants des employeurs:	25

Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) Former des représentants d'organisations d'employeurs à l'utilisation des moyens de communication et leur montrer dans quelle mesure cela profitera à leurs organisations.</li> <li>ii) Renforcer les capacités institutionnelles des organisations d'employeurs du Cône Sud par une utilisation appropriée et efficace des moyens de communication.</li> </ul>
Experts invités:	Trois intervenants: un expert en communication, un expert de la gestion des organisations d'employeurs et un journaliste
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT <sup>4</sup>
Langue de travail:	Espagnol

## Activités pour les travailleurs

### **II/13. OIT/RENGO <sup>5</sup>-JILAF <sup>6</sup>: atelier régional de renforcement des capacités en matière de droits syndicaux et de normes du travail aux fins de l'amélioration de la productivité en Afrique**

Date proposée:	24-28 novembre 2008
Lieu:	Dakar, Sénégal
Financement:	RENGO-JILAF (40 100 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (55 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo
Composition:	
Représentants des travailleurs:	16

<sup>4</sup> Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973.

<sup>5</sup> Confédération japonaise des syndicats.

<sup>6</sup> Fondation internationale japonaise du travail.

Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"><li>i) Renforcer la capacité des organisations syndicales d'Afrique à contribuer à donner une dimension sociale à la mondialisation pour une meilleure productivité et un partage équitable des gains favorisant la consolidation et la création d'emplois pérennes et la réduction de la pauvreté.</li><li>ii) S'appuyer sur les expériences enrichissantes d'autres pays de la sous-région.</li></ul>
Experts invités:	Un représentant du gouvernement du Sénégal Deux représentants d'organisations d'employeurs du Sénégal Six représentants d'organisations syndicales
Observateurs:	Trois centrales syndicales du Sénégal Confédération syndicale internationale – Afrique Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA)
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT <sup>7</sup>
Langues de travail:	Anglais et français

Genève, le 23 mars 2009.

*Document soumis pour information.*

<sup>7</sup> Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973.



## Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

Date	Titre de la réunion	Lieu
<b>AFRIQUE 2009</b>		
23-26 février	Atelier interrégional sur l'avancement et les perspectives d'avenir du projet d'appui à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (n° 67) (Gouvernement de la France)	Ouagadougou, Burkina Faso
26-27 février	Réunion régionale d'experts pour la préparation du premier Colloque africain sur le travail décent intitulé «Répondre ensemble aux implications de la crise financière et économique sur les populations africaines» (n° 2) (Budget ordinaire de l'OIT)	Addis-Abeba, Ethiopie
2-4 mars	Atelier sous-régional d'Afrique australe sur le dialogue social dans l'administration publique (n° 65) (Budget ordinaire de l'OIT)	Pretoria, Afrique du Sud
30 mars - 2 avril	Atelier sous-régional en vue d'une ratification rapide et généralisée et d'une mise en œuvre effective de la convention du travail maritime, 2006 (CTM), dans les pays de la CEMAC <sup>1</sup> (n° 4) (Budget ordinaire de l'OIT)	Douala, Cameroun
<b>ASIE ET PACIFIQUE 2008</b>		
1 <sup>er</sup> -3 décembre	Réunion régionale OIT/OIE <sup>2</sup> /CAPE <sup>3</sup> sur le développement des ressources humaines pour la productivité et la compétitivité (n° 57) (Budget ordinaire de l'OIT)	Bangkok, Thaïlande
<b>2009</b>		
27 janvier - 6 février	Atelier régional et programme d'étude OIT/SKILLS-AP/Japon sur le développement des compétences sur le lieu de travail (n° 69) (Gouvernement du Japon)	Chiba, Japon
18-20 février	Réunion régionale pour faire face à la crise économique – politiques cohérentes en vue de la croissance, de l'emploi et du travail décent (n° 68) (Gouvernement de la Norvège)	Manille, Philippines
26-27 février	Séminaire de l'OIT sur les relations professionnelles dans la région de l'ANASE (n° 66) (Gouvernement du Japon)	Bogor, Indonésie
<b>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES 2009</b>		
24 février	Réunion sous-régionale sur le dialogue entre les partenaires sociaux pour faire face à la crise: croissance, travail décent et stabilité (n° 1) (Budget ordinaire de l'OIT)	Lima, Pérou

<sup>1</sup> Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

<sup>2</sup> Organisation internationale des employeurs.

<sup>3</sup> Confédération des employeurs d'Asie-Pacifique.

Date	Titre de la réunion	Lieu
25-27 mars	Atelier sous-régional pour le cône Sud de l'Amérique latine de formation à la gestion des organisations d'employeurs: la communication, un outil efficace pour les organisations d'employeurs (n° 3) (Centre international de formation, Turin, et budget ordinaire de l'OIT)	Santiago, Chili
30 mars - 3 avril	Atelier sous-régional sur le partage des connaissances pour la création d'un réseau de points focaux sur le genre dans la région d'Amérique centrale (n° 5) (Gouvernement du Royaume-Uni et budget ordinaire de l'OIT)	San José, Costa Rica
<b>EUROPE 2008</b>		
1 <sup>er</sup> -3 décembre	Atelier interrégional de formation des instructeurs à l'utilisation du matériel intitulé «Driving for Change: training toolkit on HIV/AIDS for the road transport sector» (matériel de formation concernant le VIH/sida dans le secteur du transport routier (n° 62) (Académie de l'Union internationale des transports routiers et Fédération internationale des ouvriers du transport)	Genève, Suisse
2-3 décembre	Réunion sous-régionale sur les enseignements tirés dans le domaine de la restructuration de la main-d'œuvre: procédé et mesures à mettre en place pour une restructuration socialement responsable (Gouvernement de la République tchèque)	Belgrade, Serbie
9-10 décembre	Conférence sous-régionale sur la promotion de mécanismes efficaces pour le règlement à l'amiable des différends du travail sur le lieu de travail dans les pays des Balkans occidentaux et en République de Moldova (n° 58) (Gouvernement de l'Autriche)	Podgorica, Monténégro
<b>2009</b>		
5-6 février	Atelier interrégional de planification pour la recherche sur «la microfinance au service du travail décent» (CSBO)	Genève, Suisse
18-20 février	Conférence régionale pour lutter contre toutes les formes de la traite d'êtres humains dans le Caucase et les pays de destination correspondants (n° 47) (Communauté européenne, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Centre international pour le développement de politiques migratoires, Programme des Nations Unies pour le développement, Arménie)	Tbilissi, Géorgie